

L'Union régionale des associations des Communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté (URACoFor) **ACCOMPAGNE** et **conseille** les communes propriétaires de forêt dans la gestion de ce patrimoine. Elle **défend leurs intérêts** et **PORTE LEURS VALEURS**.

RAPPORT d'activité

2021



ÉDITO

En forêt communale, l'année 2021 a été marquée par les effets cumulatifs des sécheresses et des canicules qui se sont succédées de 2018 à 2020. Par anticipation, nous avons, en partenariat avec l'ONF, défini des **stratégies de commercialisation adaptées aux essences produites dans notre région**. Si pour le chêne et le douglas, nous n'envisagions aucune restriction particulière sur les volumes mis en marché, pour le hêtre et les résineux blancs, nous avons fait le choix d'une réduction drastique des assiettes des coupes afin d'écouler en priorité les produits accidentels et d'éviter un effondrement des cours préjudiciable à terme aux communes vendeuses de bois. Ces choix ont été expliqués lors de réunions d'information. Des communes nous ont fait part de leurs contraintes budgétaires et des difficultés que pourrait engendrer la diminution des revenus forestiers. La **solidarité a joué et les situations financières difficiles ont été traitées au cas par cas** en lien avec l'ONF.

Certaines communes ont pu bénéficier des mesures prises par le gouvernement pour exploiter et commercialiser les épicéas scolytés ; ces aides ayant été obtenues par notre mobilisation pour faire reconnaître l'ampleur du sinistre que subissaient les propriétaires forestiers du quart nord-est de la France.

Nous nous sommes également mobilisés pour qu'un volet forestier soit intégré au plan de relance pour permettre la **reconstitution des peuplements forestiers sinistrés** mais également pour que les communes les plus fragilisées financièrement puissent obtenir une **aide au fonctionnement** de l'Etat. Si cette aide a été obtenue, les communes bénéficiaires et les modalités d'attribution ne sont pas connues à ce jour.

Notre mobilisation s'est également portée sur le nouveau contrat Etat-ONF 2021-2025. Devant son ampleur, **le gouvernement a renoncé à demander une contribution supplémentaire des communes au financement de l'ONF** en contrepartie de leur engagement dans la contractualisation nécessaire à l'approvisionnement de la filière bois française.

La force de notre Union régionale repose sur notre **faculté à convaincre les communes** propriétaires de forêt à adhérer. **Les résultats de nos engagements préservent la particularité de ces communes propriétaires de forêt**. Nous devons renforcer notre assise d'adhérents, la forêt communale aura un rôle grandissant dans nos choix d'avenir.

Pour finir sur une note positive, les conditions météorologiques de l'année 2021 ont permis aux forêts de se refaire une santé ! L'essentiel des produits accidentels ont été récoltés et commercialisés. Les cours du bois se sont bien redressés dans un contexte économique dynamique.

Espérons que les bonnes conditions météorologiques se poursuivent en 2022 afin de reprendre une sylviculture mise à mal durant quatre années particulièrement éprouvantes pour nos forêts !

Le Président,
Michel BOURGEOIS

SOMMAIRE

PARTIE 1 Le réseau national, les temps forts en 2021	4 & 5
PARTIE 2 Les événements marquants en région	6 & 7
PARTIE 3 Nos actions	8 à 15
PARTIE 4 Compte de résultat 2021	16
PARTIE 5 Le Conseil d'administration & l'équipe de permanents	17 à 19



PARTIE 1

Le réseau national, les temps forts en 2021

s'étend sur **31 %**
du territoire

En France, la forêt...

représente **378 000 emplois**
&
60 000 entreprises

appartient pour
1/3
aux communes

LE RÉSEAU NATIONAL

en chiffres

- 1933** création de la Fédération nationale des Communes forestières
- 6 000** collectivités adhérentes
- 55** associations départementales
- 8** unions régionales

ACTUALITÉS | en 2021

NON à une nouvelle contribution des communes propriétaires de forêt au financement de L'ONF

Dans le nouveau Contrat Etat-ONF 2021-2025, l'Etat sollicitait un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts à hauteur de **7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025**.

La Fédération nationale des Communes forestières a porté la voix de ses adhérents pour s'élever contre cette nouvelle contribution.

Avec les associations départementales et les unions régionales, elle s'est mobilisée pour obtenir les délibérations des communes. Grâce au **soutien de plus de 2 500 communes dont 40% de Bourgogne-Franche-Comté**, les Communes forestières ont été entendus. L'État a abandonné cette contribution supplémentaire.

L'annonce faite par Julien DENORMANDIE, ministre en charge de la forêt, sur le stand de la FNCOFOR à l'occasion du salon des maires le 17 novembre dernier, a été reprise le lende-

-main par le Président de la République dans son discours au Congrès des maires. En contrepartie, les Communes forestières se sont engagées à **accroître la contractualisation nécessaire à la filière bois française.**

« Cette annonce montre que l'Etat assume ses responsabilités et son engagement pour nous permettre de relever les défis qui sont face à nous. C'est une victoire pour nous qui sommes mobilisés depuis le mois de juin en dénonçant cette mesure

injuste et irrationnelle » souligne Dominique JARLIER, président de la Fédération.

La mobilisation se poursuit sur la gouvernance de l'ONF. La Fédération a repris le dialogue avec l'ONF et l'Etat pour finaliser en 2022 la nouvelle convention liant l'ONF et la FNCOFOR. Le comité national des ventes, à l'arrêt depuis juin, a repris également son activité.



Dominique Jarlier (Président de la FNCoFor), Jean-Michel Servant (Président de France Bois Forêt) et Julien Denormandie (Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation) - Salon des maires 2021 (photo FNCoFor)

Les Assises de la forêt et du bois : de belles perspectives pour penser la forêt de demain

Le 19 octobre 2021, le gouvernement a lancé les Assises de la forêt et du bois dont l'objectif était de **penser la forêt française de demain en répondant aux défis auxquels elle est confrontée** à partir d'une vision partagée des acteurs de la filière.

La Fédération nationale des Communes forestières a contribué à ces assises en participant d'octobre 2021 à janvier 2022 aux quatre groupes de travail ayant pour thématiques :

- Garantir le rôle de la forêt et du bois dans l'atteinte des objectifs de neutralité carbone.
- Renforcer la résilience des forêts et des écosys-

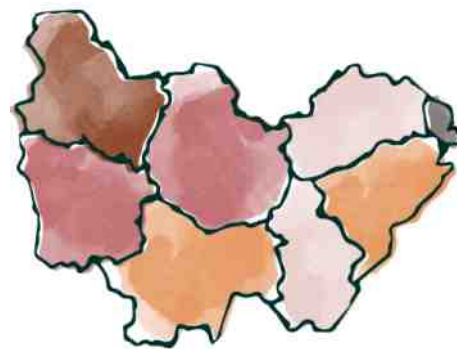
-tèmes forestiers, préserver la biodiversité et valoriser les services rendus par les forêts.

- Renforcer les capacités de valorisation de la ressource nationale par un tissu industriel français diversifié et compétitif.
- Rénover le cadre de concertation territoriale entre propriétaires forestiers et parties prenantes sur la gestion des forêts.

Cette concertation a mobilisé de nombreux administrateurs de la Fédération et des associations départementales ainsi que des salariés du réseau. A son terme, la FNCOFOR a soumis **quatorze propositions et deux contributions générales portant sa vision d'une gestion multifonctionnalité** tout en travaillant avec l'interprofession nationale France Bois Forêt pour prioriser les actions filière.

PARTIE 2

Les événements marquants en région



*"En Bourgogne-Franche-Comté,
la forêt qui..."*

est la plus productive
de France

(17 % de la récolte nationale)

produit plus de **7 millions de m³**
chaque année

s'étend sur **37 %**
du territoire régional

*...est une ressource économique,
sociale et environnementale."*

LE RÉSEAU RÉGIONAL

en chiffres

- 2017** fusion des unions régionales "Franche-Comté" et "Bourgogne"
- 1 400** collectivités adhérentes sur les 2 920 communes forestières
- 8** associations départementales
- 1** union régionale

ACTUALITÉS

en 2021

Éolien et photovoltaïque en forêt communale

Les besoins en énergie électrique grandissant et les espaces forestiers dégradés par les crises sanitaires étant prématurément exploités, de nombreux opérateurs de l'éolien et du photovoltaïque y ont vu une opportunité pour démarcher des communes en leur proposant d'implanter des centrales de production d'électricité en forêt. Face à l'aug-

mentation de ces démarches, les Communes forestières et l'ONF ont souhaité **disposer d'une même approche afin d'apporter des conseils aux communes** qui envisageraient de financer la reconstitution de leurs peuplements forestiers sinistrés à partir des revenus locatifs que ces projets génèreraient. Par ailleurs, les associations départementales des Communes forestières sont membres des Commissions départementales de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

(CDPENAF) où elles disposent d'une voix délibérative ; le rôle des CDPENAF étant d'éviter l'artificialisation excessive des espaces naturels, agricoles et forestiers. Selon leur ordre du jour, l'ONF peut être invité en disposant d'une voix consultative. Les Communes forestières et l'ONF souhaitent également **disposer d'une base commune pour formuler leur avis en CDPENAF.**

Au regard des articles L.112-2 et L.211-1 du Code forestier et du SRADDET, pour les Communes forestières et l'ONF, le dévelop-

-pement de projets photovoltaïques et éoliens en forêt communale ne pourra être envisagé que par dérogation exceptionnelle.

Dans ce cadre, fin 2021, l'Union régionale des Communes forestières et l'ONF ont validé les deux documents suivants :

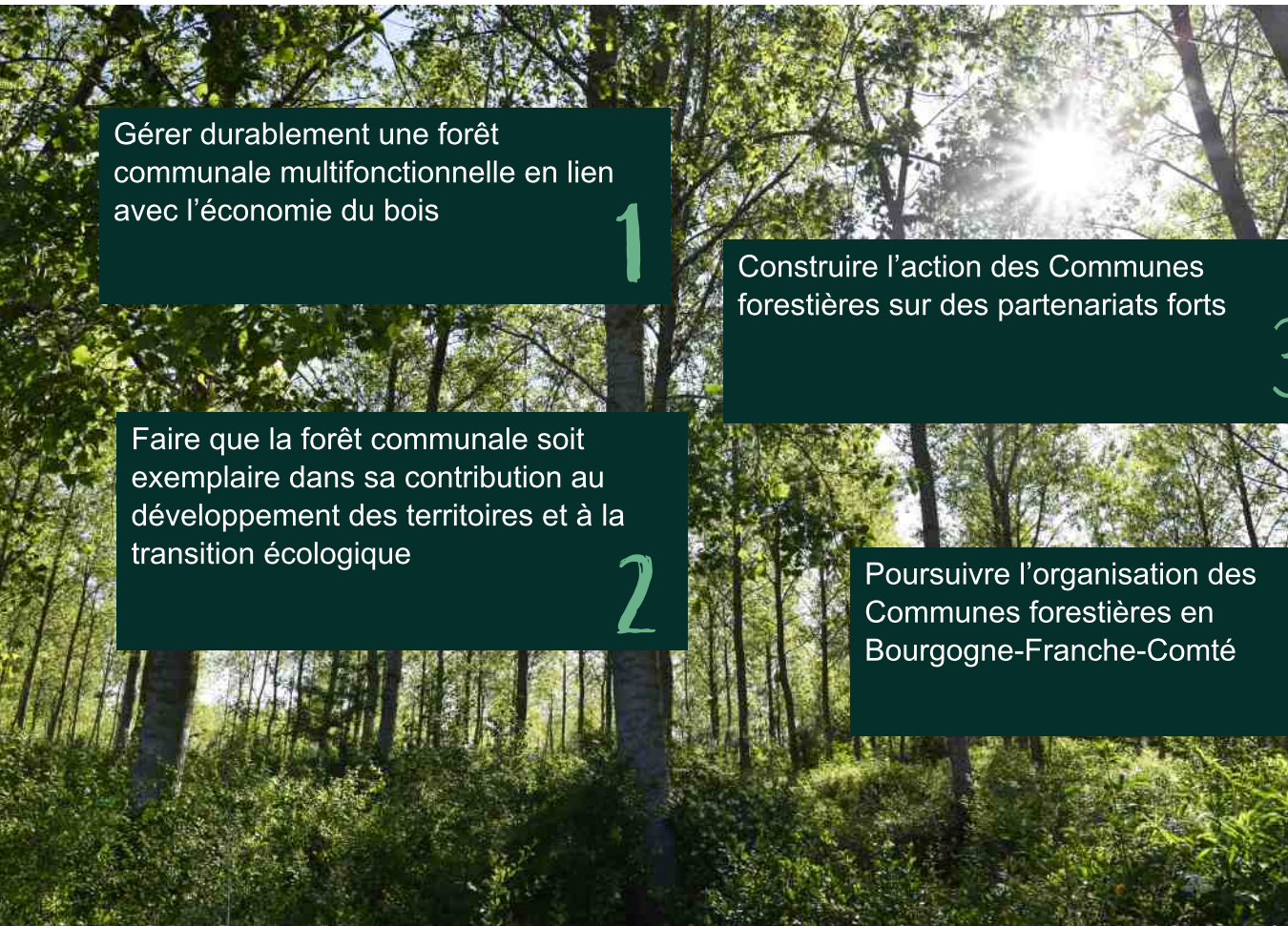
- Photovoltaïque en forêt communale - Eléments pour conseiller les communes et construire un avis conjoint sur les projets
- Eolien en forêt communale - Eléments pour conseiller les communes et construire un avis conjoint sur les projets.

Une nouvelle feuille de route pour la mandature

En 2017, à la demande de la Région, les unions régionales des Communes forestières de Bourgogne et de Franche-Comté ont fusionné en une seule entité fédérant les huit associations départementales.

Pour s'inscrire dans la politique forestière de

l'Etat et de la Région, les Communes forestières Bourgogne-Franche-Comté se sont dotées d'une feuille de route jusqu'en 2020, terme de la mandature municipale précédente. Réunis en séminaire à Melisey en Haute-Saône les 28 et 29 octobre 2021, les administrateurs de l'union régionale ont défini leur nouvelle feuille de route 2021-2026, qui fixe quatre objectifs.



Gérer durablement une forêt communale multifonctionnelle en lien avec l'économie du bois

1

Construire l'action des Communes forestières sur des partenariats forts

3

Faire que la forêt communale soit exemplaire dans sa contribution au développement des territoires et à la transition écologique

2

Poursuivre l'organisation des Communes forestières en Bourgogne-Franche-Comté

4

PARTIE 3

Nos actions

la formation
des élus

le foncier
forestier

les conflits
d'usages

les forêts
pédagogiques

le réseau
des territoires forestiers

le développement des territoires
par la forêt et la ressource bois

la forêt et le bois
des leviers de la transition énergétique



la formation des élus

Cette action a pour objectif de former les élus aux **fondamentaux de la gestion de la forêt communale**. Les élus des 2 900 communes de Bourgogne-Franche-Comté qui sont propriétaires d'une forêt ont un **rôle de décideurs** sur les actes de sa gestion courante.

Cette responsabilité est beaucoup plus difficile à exercer dans un contexte de changement climatique (déperissement du hêtre suite aux sécheresses et aux canicules) et de crises sanitaires (scolytes, chalarose du frêne, pyrale du buis...).

Pour les aider dans leurs décisions, ils s'appuient sur les conseils de l'Office national des forêts mais doivent être en capacité de comprendre les enjeux forestiers.

Formations réalisées en partenariat avec l'ONF



Cette action bénéficie du concours financier de



43 507,79 € de fonds européens FEADER sur un coût total du projet de 72 027,57 €

en 2021...

3 thèmes ont été proposés

L'affouage et la cession aux particuliers, des outils pour la sylviculture
Elus, forêt, bois : l'essentiel pour agir
L'aménagement forestier en période de crise

Indicateurs

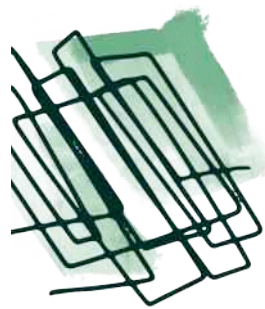
25 sessions réalisées

594 stagiaires formés

100 % des stagiaires considèrent que la formation a répondu à leurs attentes

Chaque objectif pédagogique est jugé atteint par au moins 96 % des stagiaires

100 % des participants ont apprécié la qualité et le contenu de la formation



le foncier forestier

Le but de ce projet est d'**identifier et d'incorporer les biens sans maître** au patrimoine forestier communal. Pour cela l'Union Régionale des Communes forestières a acquis un outil informatique qui permet, à partir d'un traitement automatisé de la matrice cadastrale, des **analyses du foncier forestier** aux échelles régionales, départementales, territoriales et communales.

Un **accompagnement** proposé aux collectivités facilite l'incorporation des biens forestiers sans maître au domaine communal pour :

- Agrandir la forêt communale ;
- Constituer des réserves foncières ;
- Procéder à des échanges ;
- Vendre des biens
- Réduire le morcellement forestier privé.

Cette action bénéficie du concours financier de



en 2021...

L'analyse produite à l'échelle régionale fait apparaître les éléments marquants suivants :

Le taux de boisement cadastral est de 34 % alors que l'inventaire forestier de l'IGN indique un taux de boisement « réel » de 36 %

Le taux de boisement cadastral varie selon les départements

de 44 % dans le Jura à 22 % en Saône-et-Loire

35 % des espaces forestiers appartiennent aux communes

avec une variation de 57 % dans le Doubs à 10 % dans la Nièvre

Le potentiel de biens sans maître est de l'ordre de 32 000 ha



les conflits d'usages

En application du Code forestier, les forêts communales de Bourgogne-Franche-Comté sont **multifonctionnelles**. Leur gestion valorise à la fois les services environnementaux, économiques et sociaux qu'elles rendent. Différents usagers se rendent en forêt et se côtoient (forestiers, promeneurs, naturalistes, affouagistes, chasseurs...). En fonction de leur pratique, chacun d'eux dispose d'une vision et d'une compréhension de la forêt qui lui est propre, ce qui peut générer **différentes tensions**.

Les Communes forestières se sont engagées sur la conciliation de ces différents usages à partir de trois actions.

La première a pour objectif d'accompagner les territoires volontaires dans l'**identification des tensions** et d'**améliorer la cohabitation des usagers**.

La deuxième vise à mieux **intégrer les enjeux de la multifonctionnalité des forêts dans les schémas, projets et plans** que portent les territoires.

La dernière consiste à **faire évoluer les représentations** en organisant durant des manifestations une communication adaptée aux élus, aux usagers et aux professionnels de la filière sur les fonctions de la forêt et sur les droits et devoirs des usagers et des propriétaires.

Cette action bénéficie du concours financier de

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

en 2021...

Les associations des Communes forestières représentent les communes propriétaires de forêt dans les Commissions départementales de gestion cynégétique, et lors des groupes de travail sur l'attribution des plans de chasse pilotés par les Fédérations départementales des chasseurs. Dans ces instances, elles ont à cœur de **veiller au bon équilibre forêt-gibier**.

Depuis plusieurs années, l'association des Communes forestières du Jura cherche à **améliorer la documentation des impacts de gibier sur les peuplements forestiers afin de disposer d'arguments factuels lors de ces discussions**. En compléments des actions menées au niveau national (plateforme nationale forêt-gibier), et avec les autres acteurs du monde forestier (ONF, forestiers privés...), elle a décidé de lancer annuellement une enquête auprès des maires sur leur perception de l'équilibre forêt-gibier.





Pour la société, la forêt est souvent perçue comme un **espace naturel à protéger** et ouvert à la **pratique de loisirs**. Le bois, de son côté, est apprécié en tant que **matériau renouvelable et écologique**.

Ce sont les activités de bûcheronnage qui permettent de passer de l'arbre au matériau bois ; cette activité étant souvent perçue comme une menace pour la forêt.

Pour autant, la récolte des arbres est un acte de **gestion durable qui améliore et renouvelle les peuplements**. Et si la forêt séquestre du carbone dans ses arbres et son sol, le bois le stocke dans les constructions et les meubles.

Ainsi, le programme « Dans 1 000 communes la forêt fait école », créé par la Fédération

Action réalisée en partenariat avec l'ONF

nationale des Communes forestières, a pour but de donner aux enfants, citoyens de demain, une **compréhension de la forêt**.

En pratique, une forêt pédagogique repose sur la volonté d'enseignants en école primaire et d'une commune propriétaire d'une forêt de partager la gestion d'une de ses parcelles avec des enfants ; la parcelle étant transmise d'une année scolaire sur l'autre aux classes qui se succèdent. L'ONF, en tant que gestionnaire de la forêt communale, est associée à la démarche.

Ce programme s'inscrit dans le cadre éducatif des enfants afin qu'ils s'investissent dès leur plus jeune âge pour l'avenir de la forêt en devenant acteurs de sa gestion multifonctionnelle, et en étant sur le long terme ses **ambassadeurs auprès de la population**.

en 2021...

Après Pagny-le-Château en Côte d'Or, première forêt pédagogique de la région, **8** autres communes sont entrées dans le dispositif pour l'année scolaire 2021-2022 :

Villers-les-Pots (21)
Doubs (25)
Ornans (25)
Chemaudin-et-Vaux (25)
Champvans (39)
La Chaux-du-Dombief (39)
Navenne (70)
Flogny-la-Chapelle (89)

Cette action bénéficie du concours financier de





le réseau des territoires forestiers

L'objectif de cette action est d'**animer et faire vivre le réseau des territoires forestiers de la région**. L'Union régionale des Communes forestières et FIBOIS BFC en assurent l'animation afin que ces territoires inscrivent la forêt et le bois dans leur stratégie de développement en partageant une culture forestière. Ce réseau se structure via deux échelles complémentaires.

Cette action bénéficie du concours financier de



échelles départementale interdépartementale

objectif

Faire émerger des projets forêt-bois

Moyen

Favoriser des liens de proximité et des dynamiques opérationnelles

échelle régionale

objectif

Développer une culture forestière partagée

Moyen

Connaissance de la filière forêt-bois régionale

en 2021...

Deux temps d'information ont été organisés pour **faire monter en compétences les élus et les salariés des territoires forestiers** :

- La ressource en bois d'œuvre qui est mise sur le marché par les propriétaires forestiers est productrice de valeur ajoutée et d'emplois grâce aux entreprises de la transformation ;
- Les autres valorisations du bois qui reposent sur une gestion durable des forêts sont amplifiées par les approches territoriales et les initiatives des collectivités visant leur autonomie énergétique et le stockage du carbone.

Un atelier bilan régional a tiré les enseignements de l'installation du réseau des territoires forestiers et à identifier ses besoins.

En vue de conforter ce réseau, les Communes forestières se sont engagées dans **l'installation d'élus référents qui fassent relais** entre elles et les territoires. Dans ce cadre, un premier cycle d'information leur a présenté les atouts de la forêt et du bois dans le développement des territoires.

Indicateurs

3 synthèses ont été produites et mises en forme
85 élus sensibilisés représentant 42 territoires

Le développement des territoires par la forêt et la ressource bois

Cette action diffuse aux communes des méthodes et des outils d'animation pour que leur commission forêt intègre dans la préparation des décisions annuelles de leur conseil municipal les enjeux liés à la gestion forestière, à la commercialisation des bois et au développement économique de leur territoire. L'objectif est de fixer la valeur ajoutée de la transformation du bois récolté en forêt communale dans les territoires en renforçant le lien entre les communes, l'ONF, les entrepreneurs de travaux forestiers et les scieries.

Action réalisée en partenariat avec l'ONF

Cette action bénéficie du concours financier de



en 2021...

Par des animations collectives, les élus de communes volontaires ont été formés au printemps pour que leur commission forêt soit en capacité de préparer les décisions de leur conseil municipal relatives :

- à la préparation du budget en mesurant ce que coûte et rapporte la forêt communale ;
- à la préparation du programme de travaux.

À l'automne, une seconde animation réalisée en partenariat avec l'ONF a été consacrée à la présentation du contexte économique des mar-



-chés du bois et des différentes possibilités qu'ont les communes pour s'engager dans des contrats d'approvisionnement avec les scieries locales.

Durant cette formation, un guide sur les modes de vente a été remis aux élus afin qu'ils soient en capacité, sur la base des conseils donnés par le technicien forestier de l'ONF, de préparer la délibération sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes que devra prendre le conseil municipal pour l'année suivante.

Indicateurs

19 fiches réalisées sur les modes de vente

4 supports diffusés pour faciliter l'animation des commissions forêt

157 élus sensibilisés sur 5 territoires de projets

la forêt et le bois

des leviers de la transition énergétique

La forêt atténue les effets du changement climatique par la séquestration du carbone dans ses écosystèmes, le stockage du carbone dans les produits bois et la substitution du bois aux énergies fossiles et aux matériaux plus énergivores dans la construction. Les territoires qui s'engagent dans une démarche de transition énergétique et écologique ont tout intérêt à intégrer un volet forêt-bois.

Les travaux des Communes forestières consis-

-tent à accompagner les territoires dans l'élaboration de leur politique de transition énergétique et écologique par :

- l'intégration d'actions liées à la forêt et au bois ;
- la sensibilisation des élus aux atouts du bois en circuit court pour la production d'énergie ou comme matériau pour la rénovation ou la construction de bâtiments publics ;
- le développement de chaufferies bois et la structuration d'une filière bois énergie ou encore de construction intégrant du bois local.

Cette action bénéficie du concours financier de



en 2021...

Les élus de la Communauté de communes Champagnole Nozeroy Jura ont engagé, depuis quelques années, une réflexion autour de la **structuration d'une filière bois énergie territoriale**. Dans ce cadre, et afin d'alimenter leurs travaux, ils ont souhaité s'inspirer de réalisations existantes.

Les Communes forestières, qui accompagnent le territoire dans la mise en œuvre de sa politique forêt-bois, ont préparé et animé un voyage d'étude dans le Haut-Jura sur cette thématique avec les visites d'une plateforme bois énergie et d'une chaufferie intercommunale.



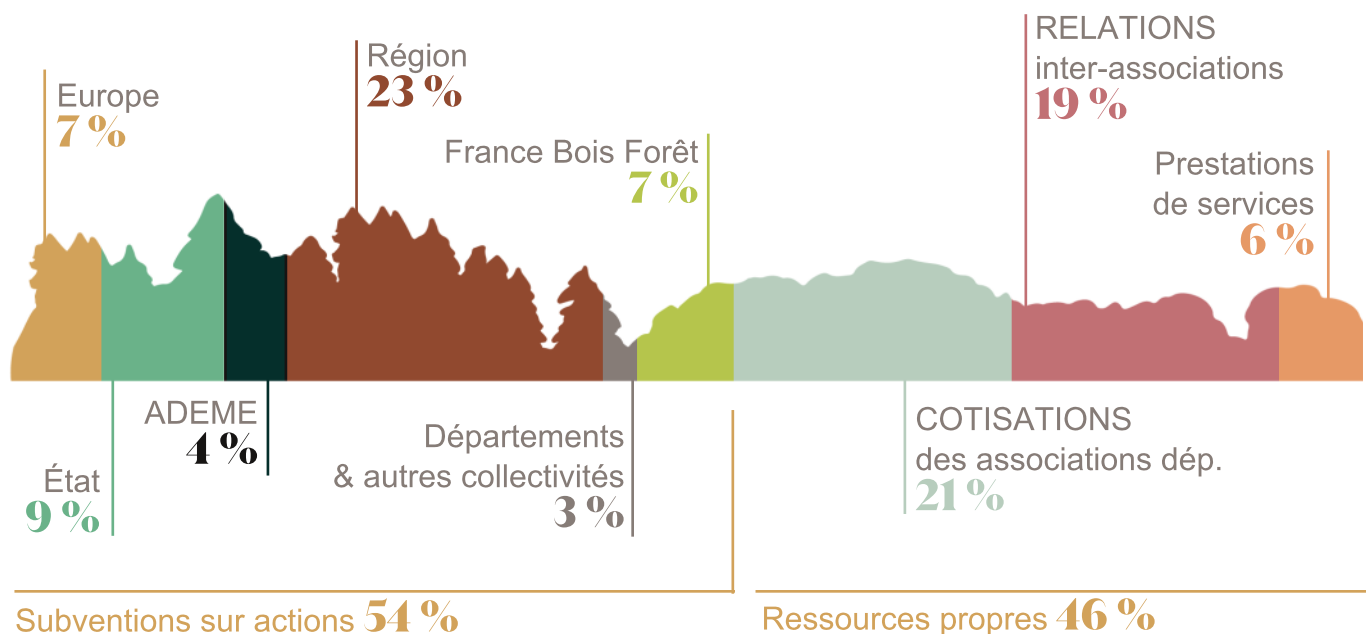
Pour plus d'informations concernant nos actions, rendez-vous sur le site www.communesforestieres-bourgognefranche.comte.fr

PARTIE 4

Compte de résultat 2021

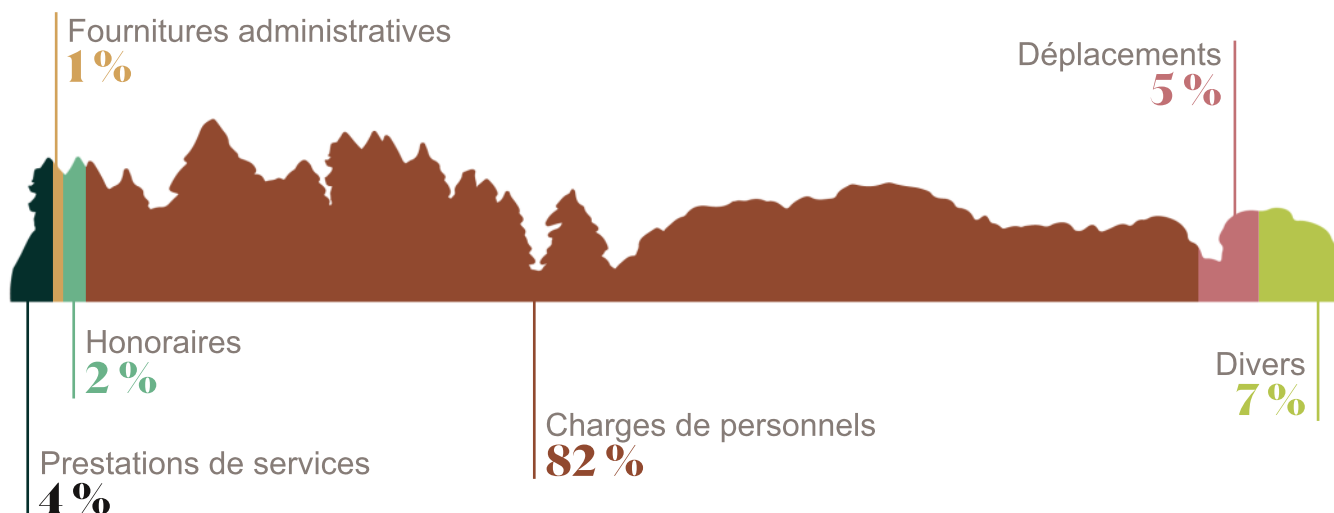
Recettes totales

602 447 €



Dépenses totales

504 328 €



PARTIE 5

Le Conseil d'administration

représentant de
l'association départementale...

CÔTE - D'OR

Gabriel DELOGE (Soissons-sur-Nacey)

Suppléant Yves TRAPET (Longchamp)

Anne-Catherine LOISIER (Saulieu) **Présidente déléguée**

Suppléant Claude FONTAINE (Villaines-en-Duesmois)

François PERRIN (Bonnencontre) **Trésorier-adjoint**

Suppléante Laurence BREBANT (Losne)

Daniel PERRIN (Mouthe) **1^{er} Vice-Président**

Suppléant Daniel DEFRAISNE (Pontarlier)

Dominique MAILLOT (Mamirolle) **Trésorier**

Suppléant Claude COURVOISIER (Villers-sous-Chalamont)

Denis DONZE (Guyans-Durnes) **Membre du bureau**

Suppléant Serge DELFILS (Blamont)

DOUBS

Michel BOURGEOIS (Entre-Deux-Monts) **Président**

Suppléant Alain CUBY (Valempoulières)

Noël BARBIER (Chamagny)

Suppléant Pascal POIBLANC (Saint-Laurent-en-Grandvaux)

André JOURD'HUI (Poligny)

Suppléant George-Henri FLORENTIN (Sirod)

JURA

Jany SIMEON (La Chapelle-Saint-André) **6^{ème} Vice-Président**

Suppléant Jean-François VINDIOLET (La-Machine)

Sylvain MATHIEU (Saint-Brisson) **Membre du bureau**

Suppléant René FAUST (Champlemy)

Jean-Marie GATIGNOL (Crux-la-Ville)

Suppléant Robert MAUJONNET (Raveau)

NIÈVRE

Philippe MARTIN (Velloreille-les-Choye) 5^{ème} Vice-Président

Suppléant Jean-Paul CLOT (Vauvillers)

Jacky FAVRET (Blondefontaine) Secrétaire

Suppléant Raymond BILQUEZ (Franchevelle)

Jérôme LALLEMAND (Grattery)

Suppléant Roland JACHEZ (Scye)

HAUTE-SAÔNE

Jacques HUMBERT (Boyer) 4^{ème} Vice-Président

Suppléant Adrien DRIESSEN (Burzy)

François BONNETAIN (La-Vineuse-sur-Frégande) Membre du bureau

Suppléant Pierre GAUDILLERE (Sennecey-le-Grand)

Daniel GALLUCHOT (Lacrost)

Suppléant Marcel OHNET (Ouroux-sur-Saône)

**SAÔNE
-ET-LOIRE**

Franck MANSANTI (Flogny-la-Chapelle) 2^{ème} Vice-Président

Suppléant Muriel VERGES-CAULLET (Avallon)

Claude BOSREDON (Villemannoche) Secrétaire-adjoint

Suppléant Fabrice HEURTAUX (Girolles)

Émilie LAFORGE (Appoigny)

Suppléant Jean-Michel SABAN (Joux-la-Ville)

YONNE

William HAMICHE (Rougemont-le-Château) 3^{ème} Vice-Président

Suppléant Philippe GARNIER (Delle)

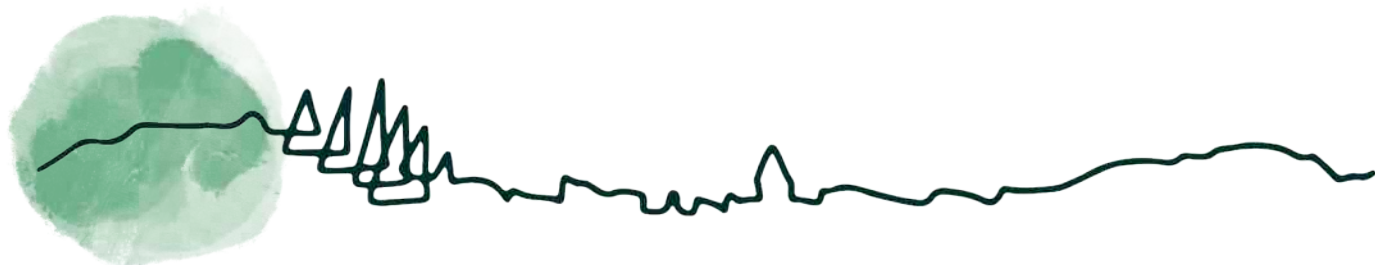
Yves VOLA (Exincourt) Membre du bureau

Suppléant Adrien PY (Auxelles Haut)

Frédéric BLANC (Botans)

Suppléant Jean MARTINEZ (Romagny-sous-Rougemont)

**TERRITOIRE
-DE-BELFORT**





Rémi CHAMBAUD

Directeur

Leslie CONSTANTIN

Chargée de mission - Référente formation
Jura

Chloé DELAMARCHE

Secrétaire
Jura, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne

Aurore MAHE

Secrétaire Générale
Secrétaire Doubs

Juliette OURY

Chargée de mission - Référente forêt pédagogique
Doubs & Territoire-de-Belfort

Mikaël POISSONNET

Directeur-adjoint - Référent développement territorial
Haute-Saône

Evelyne REVEILLON

Secrétaire
Haute-Saône et Territoire-de-Belfort

Emmanuelle THOORIS

Chargée de mission - Référente territoires en transition énergétique
Bourgogne

Union régionale des communes forestières de Bourgogne-Franche-Comté

Maison de la Forêt et du Bois - 20 rue F. VILLON - 25 041 BESANÇON
03.81.41.26.44

bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

www.communesforestieres-bourgognefranchecomte.fr

